

LA PROFESSION DE FOI DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS DU CSE

Elections Professionnelles

La profession de foi est un document rédigé par les candidats aux élections du CSE permettant d'appuyer leur candidature.

Elle joue un rôle clé puisqu'elle constitue un moyen pour les candidats de communiquer avec les électeurs, de faire passer des messages et ainsi optimiser les chances de se faire élire.

La profession de foi n'est pas obligatoire. Elle est cependant fortement conseillée pour convaincre les électeurs et se distinguer des autres candidats.

Elle peut être établie par toutes les listes, aussi bien celles constituées par des organisations syndicales au 1^{er} tour que les candidatures libres du second tour.

À SAVOIR

Un salarié peut se porter candidat aux élections du CSE de son organisation et établir une liste s'il respecte les conditions suivantes :

- être majeur ;
- avoir au minimum un an d'ancienneté dans l'entreprise ;
- ne pas être un conjoint, partenaire d'un PACS, concubin, frère ou sœur, ascendant ou descendant de l'employeur.

Comment rédiger une profession de foi ?

La rédaction de la profession de foi ne doit pas être prise à la légère. Elle constitue la première communication que les potentiels futurs membres du CSE établissent avec les salariés qu'ils vont représenter. Ce document peut permettre de montrer l'implication, la disponibilité et la capacité des candidats à représenter les salariés auprès de l'employeur. De plus, la profession de foi doit obligatoirement respecter les règles établies par le Protocole d'Accord Pré électoral (PAP).

Le message

- L'équipe CFDT : présentez vos valeurs, vos réalisations, vos candidats (trombinoscope).
- Les motivations de l'équipe CFDT : expliquez ce qui motive votre candidature, ce que vous voulez apporter au personnel et à l'entreprise si vos candidats sont élus.

Le programme

- Les propositions d'amélioration par thématiques
- Le mode de fonctionnement de la section : proximité et écoute des salariés ou agents, intérêt porté à leurs préoccupations et à leurs demandes, comptes rendus CFDT diffusés suite à chaque instance...

La présentation de votre programme est un engagement à le réaliser : par conséquent, cette présentation servira de base pour le bilan en fin de mandat.

Le slogan : choisir un slogan aide le lecteur à reconnaître l'équipe et son programme. Il doit être court et frappant, rassembleur.

À NOTER

Si le protocole d'accord pré électoral mentionne des modalités de rédaction et de diffusion de la profession de foi, vous devez absolument vous conformer à ces modalités.

Concrètement, les éléments à faire figurer sur votre profession de foi sont :

■ La liste des candidats

Il convient de faire apparaître sur la profession de foi la liste complète des candidats ainsi que celle des suppléants avec leur prénom, leur nom et éventuellement leur photo associée.

■ Le rôle des membres du CSE

Il est important de rappeler aux électeurs quels sont les rôles et les missions des membres du CSE. Les membres du CSE ont pour mission de représenter les salariés auprès de l'employeur.

Les membres du CSE doivent également s'assurer que les droits des salariés sont bien respectés. Concrètement, vous pourrez être sollicités par des salariés qui rencontrent des difficultés au sein de l'entreprise et vous devez répondre à ces sollicitations.

Dans cette profession de foi devra donc transparaître votre engagement, votre capacité à endosser le rôle de médiateur, votre volonté d'accompagner et aider les salariés au quotidien.

■ La description de votre projet

Qu'allez-vous mettre en place si vous êtes élu(e) ? C'est le moment d'entrer dans le concret et d'énumérer les axes sur lesquels vous souhaitez voir des avancées.

Votre projet doit être en accord avec les valeurs de votre liste et/ou du syndicat représenté. C'est à travers ce projet que vous allez pouvoir convaincre plus d'électeurs : pas seulement ceux qui vous connaissent, mais aussi ceux qui ont été convaincus par vos propositions.

Vous affirmez ainsi vos convictions et votre détermination à travers des exemples concrets qui répondent aux préoccupations des salariés.

Comment diffuser la profession de foi ?

La rédaction de la profession de foi est un travail sérieux qui peut vous prendre du temps. C'est pourquoi, une fois finalisée, n'hésitez pas à communiquer dessus, à la partager avec un maximum de salariés à travers des tracts, des affiches, des emails, et ce, toujours dans le respect du PAP. Si votre organisation a mis en place le vote électronique, la profession de foi pourra figurer sur le site de vote.